Acte n° 2015-477

SDIS TARN
Sapeurs-Pompiers

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant suspension d'engagement de l'adjudant-chef Marc ALBINET du CIS CARMAUX

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,

VU la demande de suspension d'engagement de l'adjudant-chef Marc ALBINET en date du 3 septembre 2015, pour une durée de cinq ans,

VU l'avis favorable du comité de centre de CARMAUX,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1er : L'engagement de l'adjudant-chef Marc ALBINET, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de CARMAUX, est suspendu, à sa demande, à compter du 1er octobre 2015, pour une durée de cinq ans.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 14 SEP. 2015

Le président du conseil d'administration
du SDIS

Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de la notification du :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.